

Département de la Loire

Arrondissement : MONTBRISON

## COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 13 novembre 2020

Convocation du 6 novembre 2020

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali PUPIER-JUQUEL, Magali VERDIER, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE, André ROCHETTE

**Excusé(e)s** : Thibault VITALE

**Secrétaire de séance** : Magali PUPIER-JUQUEL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est adopté.

**Présentation de Mr VILLEMAGNE, Responsable de la Police Municipale de St Marcellin en Forez**

et ses actions possibles sur la commune dans le projet d'une future mutualisation avec la commune. Leur patrouille est composée de deux personnes et d'une troisième au printemps prochain. Leurs interventions privilégient la prévention à la répression.

Ils peuvent être amenés à intervenir pour du contrôle de vitesse (verbalisation si besoin), des problèmes de voisinage, d'incivilité, de dégradation, mise en fourrière, chiens dangereux mais également surveillance aux abords de l'école....

Monsieur le Maire félicite Jordan pour la naissance de son fils, Ethan avec les applaudissements du Conseil.

**DE\_2020\_048 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le cas échéant, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- approuve le règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'Unanimité.

**DE\_2020\_049 - Travaux de Sécurisation à L'École**  
**Demande de subvention au Département**

La Mairie de BOISSET SAINT PRIEST souhaite réaliser des travaux de Sécurisation à l'Ecole Communale.

Ces travaux consistent :

- en la création d'une ouverture pour évacuation et mise en sécurité des élèves,
- au remplacement du portillon d'accès et de la clôture de la cour de l'Ecole,
- à la mise en place d'un système d'interphonie avec ouverture à distance,
- au remplacement de la baie de brassage du système informatique.

Le coût des travaux serait de l'ordre de **7 000,00 € H.T.**

Monsieur Le Maire :

- propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une Subvention au titre de l'Enveloppe de Solidarité,
- demande une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la Subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'Unanimité.

### **DE\_2020\_050 - Travaux appartement au-dessus de la mairie** **Demande de subvention à la Région**

La Mairie de BOISSET SAINT PRIEST souhaite réhabiliter un logement au-dessus de la Mairie.

Ces travaux consistent en la réalisation :

- de cloisons, Plâtrerie, Peinture, Isolation,
- de l'électricité,
- de la Plomberie,
- de la Menuiserie...

Le coût des travaux serait de l'ordre de **27 200,00 € H.T.**

Monsieur Le Maire :

- propose de solliciter la Région pour l'obtention d'une Subvention au titre du Bonus Relance « *Volet Soutien aux Communes* »,
- demande une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la Subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'Unanimité.

### **DE\_2020\_051 - Tarifs de Location – Complexe du GACHET**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les Tarifs de location du Complexe du GACHET.

Par conséquent, **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**, les Tarifs resteront les suivants :

	Week-end Samedi et Dimanche
<b>Habitants Commune</b>	<b>310 €</b>
<b>Habitants Hors Commune</b>	<b>470 €</b>
<b>Associations de la Commune</b>	<b>Gratuit 2 fois/an</b> <b>Puis 180 €</b> <b>Ménage non inclus</b>
<b>Associations du Canton</b>	<b>200 €</b> <b>Ménage non inclus</b>

La Caution versée lors de la signature de la Convention sera de **500 €** pour les Locataires (**Habitants Commune et Hors Commune, Associations communales ou autres**).

Le Conseil Municipal approuve les Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 de la Location du Complexe du GACHET, à l'Unanimité.

**DE\_2020\_052 - Tarif GARDERIE**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier le tarif pour la Garderie.  
Par conséquent, **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**, le Tarif restera le suivant :

Tarif Horaire Garderie : 2,45 €

Ce Tarif est adopté à l'Unanimité.

**DE\_2020\_053 - TARIFS CIMETIÈRES**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les Tarifs pour les Cimetières, à savoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs resteront les suivants :

<b>Concessions 15 ans</b>	175 € le m <sup>2</sup>
<b>Concessions 30 ans</b>	347 € le m <sup>2</sup>
<b>Concessions 50 ans</b>	522 € le m <sup>2</sup>

<b>Cavurne de 1 m<sup>2</sup> 15 ans</b>	209 €
<b>Cavurne de 1 m<sup>2</sup> 30 ans</b>	373 €
<b>Cavurne de 1 m<sup>2</sup> 50 ans</b>	560 €

**Rappel** : la Cavurne peut contenir 2 Urnes.

Ces Tarifs sont adoptés à l'unanimité et seront appliqués **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**.

Une réflexion va être menée concernant un projet d'achat d'un colombarium pour chaque cimetière.

**DE\_2020\_054 - ASTREINTES HIVERNALES – Services Techniques**

Monsieur Le Maire indique qu'une période d'Astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'Agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son Employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'Administration : la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La Permanence correspond à l'obligation faite à un Agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son Chef de Service, pour nécessité de service, un Samedi, un Dimanche ou lors d'un Jour Férié...

Il propose donc la mise en place de périodes d'Astreinte dans les cas suivants : **Evénements climatiques (neige, inondation, etc...)**.

Sont concernés les Emplois suivants : Agents des Services Techniques.

Monsieur Le Maire propose **12 Semaines comprises entre début Décembre à fin Février**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- charge Monsieur Le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies, conformément aux Textes en vigueur,
- autorise Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout Acte y afférent.

### **Compte rendu des commissions :**

Christèle BERTHEAS explique que la **vie des associations** (théâtre, gym, œnologie...) est totalement suspendue du fait de la pandémie.

La bibliothèque en direction des enfants va pouvoir s'organiser avec le soutien des enseignants et bénévoles en respectant les recommandations d'usage. Nous allons essayer de reprendre le fonctionnement en Janvier, si les bénévoles peuvent être formés au logiciel de gestion et si nous pouvons respecter les recommandations d'usage en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

L'action menée par le PMU (Pari des Mutations Urbaines) continue à s'exercer mais en distanciel. Le Maire et ses adjoints ont établi une liste de personnes ciblées que les intervenantes pourront contacter afin de conduire leur travail autour de la connaissance du village, de son histoire et de ses habitants.

Georges FATISSON : **Commission finances** avec Amandine BROUILLOUX et Magali VERDIER. Cette commission se réunit chaque vendredi matin. Leur investissement porte actuellement sur la sécurisation du budget et l'identification du budget disponible et des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement. Un point sur la situation financière de la commune est donnée.

Georges Fatisson demande à chacune des commissions de lui faire remonter les éventuels projets à budgéter dans les prochains mois.

Jean-Claude VIGNAL : **Commission Voirie**

Les travaux du centre technique se déroulent dans de bonnes conditions et permettent le bon avancement des travaux.

Un aménagement de la route à l'entrée de St Priest est en cours.

Travaux prévus par LOIRE FOREZ : Goudronnage au Couhard des Anges et le bas du parking de l'école ; Consolidation d'une portion de route (car effondrement) après le cimetière en direction de St Priest ; Fossé à boucher sur la route du Gachet afin de permettre aux véhicules de se croiser. L'évacuation des eaux pluviales est à l'étude concernant le hameau de La Vaure.

Par ailleurs, Daniel MONDON nous informe que la commission de la vallée de la Mare a été ajournée.

Lydie MANTOUT : **Commission Ecole**

Achat de décoration de Noël, des guirlandes scintillantes seront installées à Boisset et à St Priest. Des sapins de Noël seront décorés sur la place de l'Eglise ainsi que devant l'école à St Priest.

### **Informations diverses :**

- L'achat d'un défibrillateur est prévu, il serait installé devant la salle du Gachet.
- Suite à la demande de riverains de remplacement de plaque numérotée devant leur domicile, la Mairie financera la moitié et le reste sera à charge du demandeur sachant qu'une plaque coûte 32 euros HT.
- Renouvellement de la convention de Boisset st Priest avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour agir pour la biodiversité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.**